



ADELICO

Paris, le 23 mai 2025

Fichage des étranger.e.s en situation régulière : après Nantes, Montreuil suspend à son tour. Jusqu'où ira la politique de Retailleau ?

Saisi en urgence par nos organisations, le tribunal administratif de Montreuil a suspendu, ce 20 mai 2025, une nouvelle note préfectorale imposant aux services de police de Seine-Saint-Denis de signaler systématiquement à la préfecture les personnes étrangères en situation régulière placées en garde à vue.

Cette décision intervient quelques semaines seulement après celle du tribunal administratif de Nantes, qui avait déjà jugé illégale une instruction identique émise par le directeur interdépartemental de la police nationale de Loire atlantique. Ce n'est donc plus un incident isolé : c'est une politique délibérée, assumée et coordonnée, qui vise à organiser, sous couvert d'ordre public, un fichage ciblé des personnes étrangères, indépendamment de toute condamnation et en dehors de tout cadre légal. Le placement en garde à vue est de surcroît censé être couvert par le secret de l'enquête et l'administration préfectorale ne peut pas y accéder.

Ce nouveau revers judiciaire constitue un camouflet cinglant pour le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, dont l'obsession sécuritaire se manifeste désormais par la mise en place d'une administration parallèle des personnes étrangères, fondée sur la suspicion généralisée et le contournement des garanties les plus élémentaires. Cette dérive a notamment pris corps à travers la circulaire du 28 octobre 2024, qui a donné lieu à des pratiques de fichage illégal. Le ministre ne pouvait ignorer que ce texte ouvrirait la voie à de telles dérives.

Nous demandons l'arrêt immédiat de tous les dispositifs similaires sur l'ensemble du territoire. Il est urgent que toutes les données déjà collectées illégalement soient remises à la CNIL, seule instance indépendante à même d'en évaluer la légalité, d'en contrôler la conservation, voire d'en ordonner l'effacement.

Nous alertons : ces dispositifs n'ont sans doute pas été limités à la Loire-Atlantique ou à la Seine-Saint-Denis. Tout porte à croire que d'autres notes, fiches ou tableaux similaires ont été mis en place ailleurs, dans la plus grande opacité.

Nos organisations restent pleinement mobilisées pour faire respecter l'État de droit. Nous poursuivrons, partout où ce sera nécessaire, notre action en justice pour mettre

fin à ces pratiques illégales et discriminatoires. Il est plus que temps que le ministère de l'Intérieur cesse de traiter les personnes étrangères comme des suspects permanents.

Liste des signataires :

SAF

SM

LDH

GISTI

La Cimade

ADELICO